

**Établissement :** \_\_\_\_\_

**Date du rendez-vous :** \_\_\_\_\_

**Personne rencontrée :** \_\_\_\_\_

Document à présenter à la direction de l'établissement.

---

## LA GRILLE

### Les questions à poser à la direction.

**OBLIGATOIRE** 7 critères

---

#### Vérifications judiciaires pour tout le personnel en contact avec les enfants

Les vérifications judiciaires ont-elles été effectuées pour chaque encadrant avant toute prise de fonction (y compris remplaçants, stagiaires et intérimaires, même pour une journée) ?

- Casier judiciaire B2
- FJJAISV (Fichier des Infractions Sexuelles et Violentes)
- Attestation d'honorabilité à jour (depuis oct. 2025, renouvelable tous les 3 ans pour le personnel de crèche, tous les 5 ans pour les assistants maternels) ; s'applique aussi aux personnes de plus de 13 ans vivant au domicile d'un assistant maternel.

Oui     Non

Notes :

---

---

---

#### Ratios d'encadrement réglementaires respectés

Les ratios d'encadrement réglementaires sont-ils respectés : 1 professionnel pour 5 enfants non-marcheurs, 1 pour 8 marcheurs et 2 professionnels dont un diplômé d'État en permanence pour les structures de plus de 24 berceaux ?

Oui     Non

Notes :

---

---

---

## Qualification du personnel

Au moins 40 % du personnel est-il titulaire d'un diplôme d'État (puéricultrice, EJE, infirmier, auxiliaire de puériculture) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) identifié

Demandez quel est son nom et comment le contacter. Obligatoire depuis janvier 2023, c'est le médecin, puéricultrice ou infirmier référent : il conseille l'équipe, valide les protocoles de soins et contribue au repérage des enfants en danger.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Protocole de signalement écrit communiqué

Un protocole de signalement écrit a-t-il été communiqué aux parents ? Demandez ce que fait la structure en cas de signalement (et dans quel délai) et comment elle s'assure qu'aucun adulte mis en cause ne peut être simplement muté dans une autre structure.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Projet d'établissement consultable + auto-évaluation

Le projet d'établissement est-il consultable et contient-il les protocoles écrits pour le change, la sieste, les repas et les soins ainsi que le volet d'évaluation de la qualité d'accueil (obligatoire depuis avril 2025 : grille d'auto-évaluation que la crèche doit remplir et rendre accessible aux familles sur les pratiques professionnelles, la sécurité et le bien-être des enfants) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Contrôle d'accès à l'entrée sécurisé

Le contrôle d'accès à l'entrée est-il sécurisé (digicode, visiophone ou équivalent, conformité requise avant septembre 2026 pour les crèches existantes) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

---

### Protocole de change sécurisé

Le protocole de change est-il sécurisé ? Demandez comment il se déroule, dans quel espace, et avec quelle visibilité depuis l'extérieur.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### La règle « jamais un adulte seul avec un enfant dans un espace fermé sans visibilité »

Est-elle appliquée partout (table à langer, toilettes, salle de repos...) ? Demandez combien d'adultes sont présents pendant la sieste et si la porte de la salle de repos est ouverte ou vitrée (mesure la plus efficace contre les abus).

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Liste de tous les adultes encadrants

Une liste de tous les adultes encadrants (prénom, fonction, ancienneté) peut-elle être communiquée aux parents ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Trombinoscope partagé et affiché

Un trombinoscope des adultes encadrants (photo, prénom, fonction, ancienneté) pourrait-il être partagé avec les familles et affiché dans l'établissement, pour qu'aucun visage ne soit inconnu des parents ni des enfants ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Information sur tout nouvel encadrant

Les parents sont-ils informés de l'arrivée de tout nouvel encadrant, même pour une journée ou un remplacement ponctuel ?

Oui  Non

Notes :

---

---

## Charte du contact physique communiquée

Charte du contact physique a-t-elle été communiquée aux familles ? Elle doit préciser quels contacts sont autorisés entre adultes et enfants (consoler, rassurer), dans quelles circonstances, et selon quels principes : toujours visible, jamais secret, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Personnel formé aux signaux d'alerte

Tout le personnel a-t-il été formé à reconnaître les signaux d'alerte de maltraitance (comportements inhabituels de l'enfant, attitudes préoccupantes d'un adulte) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Référent protection des mineurs identifié

Un référent protection des mineurs est-il identifié et connu de toutes les familles ? Il s'agit d'un adulte désigné, formé à la protection de l'enfance, vers qui enfants et parents peuvent se tourner en cas de doute.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Réunion sécurité enfants

L'établissement organise-t-il, ou peut-il organiser, des temps d'échange dédiés à la sécurité des enfants, durant lesquels il présente ses mesures (prévention, règles du quotidien, procédures en cas de doute ou de signalement) et permet aux parents de poser leurs questions librement ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Présence des parents (ponctuelle)

Des temps ponctuels sont-ils prévus pour que les parents puissent être présents et observer concrètement le déroulé de la journée (ateliers, repas, moments de vie) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Psychologue externe régulière

Serait-il envisageable qu'une psychologue intervienne régulièrement (déjà le cas dans certaines crèches) pour observer les interactions entre adultes et enfants, soutenir les équipes et recevoir les familles si besoin ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Supervision régulière des pratiques professionnelles

Des temps de supervision régulière des pratiques professionnelles sont-ils organisés pour repérer les situations préoccupantes et éviter les angles morts du quotidien ? Demandez par qui (cadre interne, psychologue extérieur, formateur spécialisé) et à quelle fréquence.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Sensibilisation adaptée à l'âge intégrée

Une sensibilisation adaptée à l'âge est-elle intégrée au projet pédagogique (reconnaître et exprimer ses émotions, identifier les parties du corps intimes, savoir dire non à un contact qui gêne) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

**À ENVISAGER**

1 critère

## Caméras dans les angles morts (piste à explorer)

Serait-il envisageable d'installer une ou plusieurs caméras dans les angles morts ? Cela peut être utile dans certains espaces, mais soulève des questions de budget et de réglementation (RGPD, droit à l'image). C'est une piste à envisager en fonction des moyens et du cadre réglementaire de la structure.

Oui  Non

Notes :

---

---

---